



COMMUNIQUÉ OFFICIEL N°1

01-12-24

Mesdames, Messieurs

Comme vous l'avez constaté, depuis ce début saison, seul le prélèvement de Septembre a été réalisé.

En effet, suite aux élections et le changement de Président, le District a rencontré des problèmes à la fois techniques et d'ordres administratifs auprès de la banque qui gère les comptes clubs.

Ces dysfonctionnements semblent être résolus depuis ce Samedi 30 Novembre.

Par cette communication, je vous informe que les prélèvements seront effectués le :

- 5 Décembre pour le mois de Décembre
- 15 Décembre pour le mois de d'Octobre
- 5 Janvier pour le mois de Janvier
- 15 Janvier pour le mois de Novembre.
- 5 Février pour le mois de Février

Conscient des perturbations que cela a pu engendrer dans la gestion financière de vos clubs, au nom du Comité de Direction, je vous prie de nous en excuser.

Sportivement.

Pascal PERRET
Président du District de Football de la MAYENNE